

Stratégie culturelle régionale : Investir dans les cultures océaniques 2010–2020

Deuxième phase : 2017–2020

Département développement social
Communauté du Pacifique

Stratégie culturelle régionale : Investir dans les cultures océaniques 2010–2020 Deuxième phase : 2017–2020

Département développement social
Communauté du Pacifique



Suva, Fidji, 2018

© Communauté du Pacifique (CPS) 2018

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. La Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Communauté du Pacifique, catalogage avant publication (CIP)

Stratégie culturelle régionale : investir dans les cultures océaniques 2010-2020 – deuxième phase : 2017-2020 / département développement social, Communauté du Pacifique

1. Culture — Oceania.
2. Cultural policy — Oceania.
3. Culture diffusion — Oceania.

I. Titre II. Communauté du Pacifique

344.0995

AACR2

ISBN: 978-982-00-1133-5

Préparé pour la publication par la Communauté du Pacifique
Private Mail Bag, Suva, Fidji, 2018

www.spc.int

Table des matières

Introduction	1
1 Deuxième phase de la Stratégie culturelle régionale (2017–2020)	1
2 Contexte	1
2.1 Conclusions de l'évaluation	1
2.2 Groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale	2
3 Un nouvel élan	3
3.1 Adoption d'une approche fondée sur la théorie du changement	4
4 Définition des priorités	6
4.1 Domaine prioritaire 1 – Outil : Renforcement des mécanismes institutionnels	6
4.2 Domaine prioritaire 2 – Axe de travail : Intégration de la culture à tous les secteurs	9
4.3 Domaine prioritaire 3 – Axe de travail : Production culturelle (industries culturelles et tourisme culturel)	12
4.4 Domaine prioritaire 4 – Outil : Communication et mobilisation des ressources	16

Introduction

Au cours des sept dernières années, le monde a changé, et la culture est devenue encore plus importante pour l'avenir et l'évolution du développement : grâce aux concepts d'économies verte et bleue, une nouvelle manière d'aborder la production et la consommation émerge ; l'importance de la diversité bioculturelle et de ses liens avec les savoirs autochtones et traditionnels ainsi que leur rôle déterminant dans la résilience mondiale sont de plus en plus reconnus ; les arts et la créativité sont devenus des éléments essentiels à l'invention de nouvelles solutions et technologies dans un environnement qui évolue rapidement ; et une importance croissante est accordée aux mesures favorisant le bien-être et à l'adoption d'une nouvelle approche pour l'établissement des comptes nationaux, l'objectif étant d'évaluer les progrès accomplis avec précision. La culture a un rôle important à jouer dans l'accompagnement de ces évolutions, et les priorités définies dans la deuxième phase de la Stratégie culturelle régionale rendent compte de cette dynamique mondiale.

1. Deuxième phase de la Stratégie culturelle régionale (2017–2020)

Ce document décrit la deuxième phase de la *Stratégie culturelle régionale : Investir dans les cultures océaniques 2010-2020* (ci-après, « la Stratégie culturelle régionale » ou « la Stratégie »). Il fait suite à l'évaluation de la Stratégie réalisée d'août à décembre 2015, et répond notamment à la recommandation formulée quant à la redéfinition et à la réduction de l'envergure de la Stratégie afin d'en augmenter l'efficacité.

La deuxième phase (2017–2020) de la Stratégie constitue un document complémentaire à la Stratégie qui, elle-même, explique en détail dans quel contexte et pourquoi une stratégie culturelle était nécessaire pour la région, ainsi que les objectifs visés. L'évaluation de la Stratégie est accessible au public et décrit les résultats obtenus ainsi que les domaines dans lesquels des efforts et une aide supplémentaires sont indispensables.

Le présent document fournit quelques éléments de contexte concernant le processus d'évaluation et de redéfinition de la Stratégie. Il expose également les priorités et les échéances se rapportant à la Stratégie pour les quatre années à venir.

2. Contexte

La Stratégie culturelle régionale a été élaborée par le Conseil des arts et de la culture du Pacifique à partir de 2008¹. Elle a été publiée en 2012 et approuvée par les ministres de la Culture du Pacifique lors de leur deuxième Conférence aux Îles Salomon, en juillet de la même année. Comme prévu, la Stratégie a été évaluée à mi-parcours. La méthodologie, les résultats et les recommandations de l'évaluation ont été présentés aux membres du Conseil des arts et de la culture du Pacifique lors de leur vingt-septième réunion et aux ministres de la Culture du Pacifique lors de leur troisième Conférence qui s'est déroulée à Guam en mai 2016. Les membres du Conseil et les ministres ont convenu de relancer le groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale, présidé par les Fidji, en vue de la conception de la deuxième phase de la Stratégie.

2.1 Conclusions de l'évaluation

Il est ressorti de l'évaluation que l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale avaient constitué une étape importante du développement culturel dans le Pacifique : la Stratégie a établi avec succès un lien entre culture et développement durable, elle est conforme aux cadres internationaux et régionaux, ses objectifs demeurent tout à fait pertinents, et beaucoup de progrès ont été accomplis dans la région depuis 2010. Cependant, l'évaluation a également mis en évidence le fait que les objectifs et les indicateurs se révélaient trop ambitieux et ne pouvaient pas tous être atteints dans les mêmes proportions ; que la Stratégie ne répondait pas au besoin de renforcement institutionnel, ce qui entravait son efficacité ; qu'une attention insuffisante avait été portée à la mobilisation des ressources et à la communication de la Stratégie à l'échelon national auprès des parties prenantes, ce qui soulevait la question de l'adhésion à la Stratégie ; et que le secteur culturel agissait encore bien souvent de manière cloisonnée. L'évaluation a montré que les domaines présentant un potentiel important de développement tels que les industries culturelles et le tourisme culturel n'avaient pas été assez ciblés, et que l'insuffisance des investissements réalisés dans le développement des ressources humaines du secteur culturel empêchait ledit secteur d'atteindre son potentiel et nuisait à l'efficacité de la Stratégie.

¹ Pour obtenir des informations détaillées sur l'élaboration de la Stratégie, consultez le document *Stratégie culturelle régionale : Investir dans les cultures océaniques 2010-2020*, CPS 2012.

Les principales recommandations de l'évaluation étaient les suivantes :

- réduire et hiérarchiser différemment les buts et objectifs de la Stratégie ;
- définir des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps) ;
- développer et réexaminer les aspects relatifs à l'exécution de la Stratégie, y compris le renforcement des capacités pour le secteur culturel à l'échelon national ; et
- mettre au point une stratégie de communication et de mobilisation des ressources.

Des recommandations spécifiques ont en outre été formulées concernant, d'une part, des actions à mener à l'échelon national et, d'autre part, l'équipe culture de la Communauté du Pacifique (CPS). Pour cette dernière, il s'agit notamment de mettre en place un mécanisme régional de soutien à la culture et au développement durable, ou de s'investir dans un tel mécanisme, par exemple via le groupe de travail du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) sur le développement durable ; de créer des programmes visant à développer les capacités des ressources humaines dans le secteur culturel ; de réaliser un diagnostic de l'intégration transversale de la culture dans certains pays ; et de veiller à l'intégration de la culture à l'ensemble des activités de la CPS.

2.2 Groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale

Lors de sa vingt-septième réunion, le Conseil des arts et de la culture du Pacifique a créé un groupe de travail autofinancé composé de membres volontaires en vue de la redéfinition de la Stratégie. Les États et Territoires suivants sont membres du groupe de travail : Îles Cook, Fidji, Guam, Nouvelle-Calédonie, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga et Wallis et Futuna. La décision du Conseil a été approuvée par les ministres de la Culture du Pacifique.

La première réunion du groupe de travail s'est déroulée du 6 au 8 décembre 2016, dans les locaux de la CPS à Nabua (Suva) ; les Îles Cook, Guam et Wallis et Futuna n'ont pas pu participer à la réunion. L'objectif de cette réunion était d'examiner les recommandations de l'évaluation, d'étudier et de définir des priorités à l'horizon 2020, et d'évaluer les risques et les hypothèses de manière à tenir davantage compte de ces deux facteurs dans la deuxième phase de la Stratégie.

Après délibérations, le groupe de travail a convenu que la deuxième phase de la Stratégie (2017-2020) devait mettre l'accent sur quatre domaines prioritaires (voir ci-dessous), et sur un ensemble d'actions apparentées, mais non exclusives. La Nouvelle-Calédonie a proposé d'accueillir la deuxième réunion du groupe de travail au complet, début mai 2017, à Nouméa. Les Fidji ont été choisies pour présider le groupe, et la CPS a été chargée de rédiger une ébauche de la deuxième phase de la Stratégie pour présentation lors de la réunion.

Afin de définir des priorités, le groupe de travail a mené une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) du contexte international et du contexte régional pour déterminer la manière dont ceux-ci agissent sur le développement culturel à l'échelon national. Les principales conclusions de l'analyse SWOT sont synthétisées ci-dessous.

Forces : Résilience et savoirs traditionnels des communautés du Pacifique face aux catastrophes et au changement climatique ; richesse et diversité de la culture dans la région sur lesquelles un tourisme durable peut s'appuyer ; avancées en matière de développement culturel réalisées par plusieurs pays ces dernières années ; ratification des conventions de l'UNESCO ; et nombre croissant de partenariats avec les bailleurs de fonds et les partenaires du développement.

Faiblesses : Parmi les faiblesses recensées, on peut citer la difficulté à appliquer les conventions culturelles internationales à l'échelon national en raison de ressources humaines et de capacités insuffisantes, ainsi que la méconnaissance des engagements internationaux en question parmi les pouvoirs publics et les parties prenantes. Le groupe de travail a souligné que les pouvoirs publics devaient concilier des priorités divergentes, ce qui peut entraîner une absence de volonté politique en faveur de la promotion de la culture, elle-même à l'origine d'infrastructures culturelles et de financements insuffisants.

Opportunités : Les opportunités cernées par le groupe de travail sont les suivantes : les économies verte et bleue qui mettent l'accent sur des sources de croissance propres et sur le développement durable ; la reconnaissance, à l'échelon mondial, de la culture comme élément de la stratégie internationale de développement durable (y compris dans les Objectifs de développement durable) ; et le potentiel en matière de tourisme culturel durable dans la région et dans le monde.

Menaces : Les principales menaces recensées sont les suivantes : le fait que les marchés nationaux sont submergés par des biens et services internationaux, notamment par des copies de produits culturels ; les phénomènes météorologiques extrêmes qui entraînent des migrations et des déplacements à l'origine de la disparition de certains aspects de la culture ; une érosion globale des valeurs et des principes culturels ; et le trafic d'objets/de trésors culturels. L'absence d'égalité entre hommes et femmes a également été citée comme un frein au développement culturel.

Le groupe de travail a ensuite examiné les priorités des différents pays ainsi que la mobilisation des parties prenantes et des ressources à l'échelon national et régional.

3. Un nouvel élan

La philosophie, la mission et les principes de la Stratégie culturelle régionale 2010–2020 restent applicables à la deuxième phrase, mais ladite phrase doit être mieux ciblée, comme le recommande l'évaluation. Le but général est simple, clair et recouvre les quatre domaines prioritaires définis par le Conseil des arts et de la culture du Pacifique : Le développement des îles du Pacifique favorise la mise en place de moyens de subsistance et de conditions favorables pour les producteurs culturels et les communautés, et protège le **patrimoine** culturel.

Ce but fait écho aux principaux défis et besoins du Pacifique en matière de développement culturel, et correspond aux orientations internationales et régionales. Les quatre domaines prioritaires, décrits en détail dans la quatrième section, sont les suivants :

- renforcement des mécanismes institutionnels ;
- intégration de la culture à tous les secteurs ;
- production culturelle ; et
- communication et mobilisation des ressources.

Sur ces quatre domaines, deux constituent des **outils**, c'est-à-dire des instruments pour le développement du secteur, et deux sont des programmes spécifiques et ciblés, c'est-à-dire des **axes de travail**. Dans chacun de ces domaines, un ou deux objectifs clés ont été définis.

Outils	Axes de travail
Renforcement des mécanismes institutionnels <i>Objectif clé</i> Développement et professionnalisation des ressources humaines du secteur culturel	Intégration de la culture à tous les secteurs <i>Objectif clé</i> Les pays montrent l'importance qu'ils accordent à la culture en intégrant celle-ci à la planification nationale et aux actions sectorielles.
Communication et mobilisation des ressources <i>Objectifs clés</i> 1. Augmenter la visibilité des avancées culturelles réalisées dans l'ensemble de la région 2. Diversifier et augmenter les financements et les partenariats en faveur du développement culturel	Production culturelle <i>Objectifs clés</i> 1. Promotion d'un cadre propice pour les producteurs culturels et les artistes 2. Orientation du développement du tourisme culturel dans la région

Le but, les domaines prioritaires et les objectifs révisés devraient mener à l'évolution souhaitée plus efficacement. L'évaluation a permis de souligner que, pour faire évoluer la situation, les pouvoirs publics devaient développer et renforcer leur capacité à se montrer utiles pour le secteur culturel et ses parties prenantes, l'objectif étant de créer davantage de moyens de subsistance, de promouvoir la créativité et l'innovation, d'encourager la diversité culturelle, de mettre davantage en valeur le patrimoine et la culture, et d'améliorer la cohésion sociale et le bien-être. Le renforcement des mécanismes institutionnels, défini comme domaine prioritaire, vise à favoriser cette évolution. L'État joue un rôle fondamental dans la création d'un environnement propice au développement du secteur, notamment grâce

à l'adoption de politiques et de lois ainsi qu'au renforcement des capacités des ressources humaines. Pour stimuler le développement des arts, de la culture et du patrimoine dans les îles du Pacifique, des organisations de la société civile (OSC) bien établies ainsi qu'un secteur privé solide sont également essentiels. En outre, ceux-ci ont besoin d'un cadre favorable et de ressources humaines aux capacités renforcées.

La culture constituant un secteur à part entière ainsi qu'un domaine transversal, il est important de comprendre et de diffuser l'idée selon laquelle elle représente à la fois un *moteur* de l'économie et de la société et le *contexte* dans lequel le développement a lieu. Actuellement, dans le cadre de la plupart des politiques de développement, il n'est pas suffisamment tenu compte du contexte culturel entourant leur mise en œuvre et trop peu d'importance est accordée à ce contexte. Cela conduit à un développement inefficace et non durable, ainsi qu'à un gaspillage de ressources.

Les industries culturelles et le tourisme culturel ouvrent de nouvelles perspectives et offrent de nouvelles possibilités de développement pour les producteurs, les communautés et les pays. Malgré des progrès importants réalisés dans les industries culturelles de certains pays, il faut continuer à mettre l'accent sur les mesures réglementaires et s'efforcer de créer un environnement favorable pour les parties prenantes. Le tourisme culturel constitue un nouvel axe du secteur du tourisme à l'échelon régional et dans de nombreux pays, et il est essentiel que ses paramètres soient clairement définis et que son développement garantisse des bénéfices partagés.

Il convient d'améliorer la communication et la mobilisation des ressources si l'on veut augmenter la visibilité et les retombées de la culture en tant que *moteur* du développement durable et en tant que *contexte* de ce développement. Les ministères de la Culture de l'ensemble de la région travaillent sur une série de programmes, mais leurs efforts passent trop souvent inaperçus, ce qui, d'une part, réduit leur aptitude à susciter l'intérêt d'autres ministères, de bailleurs de fonds et d'organismes d'aide au développement et, d'autre part, nuit à leur capacité à mobiliser des ressources provenant de divers partenaires. L'absence de retentissement médiatique et le manque de financements sont également source de frustration et de malentendus pour les parties prenantes. Une évolution dans ce domaine devrait dynamiser le secteur et susciter l'enthousiasme, ainsi que favoriser de nouvelles initiatives et créer d'autres sources de revenus.

3.1 Adoption d'une approche fondée sur la théorie du changement

En vue d'améliorer l'élaboration de la deuxième phase de la Stratégie, ainsi que le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue associés à cette phase, le groupe de travail a adopté une approche fondée sur la théorie du changement. Il s'agit là d'une méthode plus simple et plus claire pour vérifier les progrès accomplis vers la réalisation de buts et d'objectifs. Une importance moindre est accordée à l'évaluation des produits réalisée essentiellement à l'aide d'indicateurs quantitatifs, et l'accent est davantage mis sur les différentes formes d'impact et d'évolution. L'attention se porte également sur les modifications comportementales et l'apprentissage ainsi que sur l'action et la pratique, et cette approche permet d'envisager et d'évaluer les retombées à long terme sur le plan sociétal et dans d'autres domaines, c'est-à-dire les évolutions en conditions réelles.

Conformément à la méthodologie fondée sur la théorie du changement, il faut commencer par cerner le problème à résoudre et les évolutions souhaitées à long terme (voir figure 1). On tient en outre compte du fait que le changement s'effectue en plusieurs étapes, et qu'il est donc important de réfléchir également aux évolutions à court et moyen termes, et à la manière dont ces étapes mèneront aux changements à long terme. Les autres facteurs à prendre en considération sont les bénéficiaires du changement, les parties prenantes et partenaires potentiels, et la manière dont l'évolution positive peut être évaluée (voir figures 1 et 2 ci-dessous).

L'hypothèse est que cette approche permettra de déterminer si la situation évolue vers la réalisation du but et des objectifs de la Stratégie et si des actions sont mises en œuvre dans les domaines prioritaires. La méthodologie retenue devrait aider les pays et la région à vérifier concrètement que les changements souhaités ont bien eu lieu.

La figure 1 illustre l'application de l'approche fondée sur la théorie du changement à partir du but global de la deuxième phase de la Stratégie. Les lacunes ou problèmes rencontrés y sont présentés, de même que les étapes nécessaires pour y remédier, et des précisions sont données sur les évolutions souhaitées à long terme. Y sont également indiqués les parties prenantes et les partenaires qui peuvent participer à la concrétisation des changements, ainsi que l'intérêt qu'il y a à mettre en œuvre des activités visant à ce que les changements en question ne s'effectuent pas dans le vide et à ce qu'ils produisent au contraire les effets/résultats escomptés.

Quel est le problème que vous voulez résoudre ?

Les politiques et les programmes de développement actuels ne soutiennent pas suffisamment les producteurs culturels et les communautés, et le patrimoine culturel n'est pas considéré comme prioritaire en tant que moteur du développement ou en tant que contexte dans lequel s'inscrit le développement en Océanie.

Hypothèses clés

Les producteurs culturels et les communautés tireraient profit d'un contexte de développement qui accorde de l'importance à leurs biens et services.

Une meilleure intégration du patrimoine culturel (dimensions « moteur » et « contexte ») renforcerait le développement des îles du Pacifique.

Quelles sont les principales parties prenantes ?

Les organismes culturels, les producteurs culturels (individus et communautés), les artistes et les artisans, les ministères, les organismes de promotion du secteur privé, les OSC.

Hypothèses clés

Grâce à un renforcement de leurs capacités, les organismes culturels seront davantage en mesure de soutenir les producteurs culturels et les communautés.

Le développement culturel suppose une collaboration entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé.

Quel est votre point d'entrée pour toucher vos parties prenantes et vos partenaires potentiels ?

Information et sensibilisation concernant l'importance de la culture pour l'économie et la société.

Intégration de politiques et de programmes sur le changement climatique, la gestion des risques de catastrophe, le tourisme culturel, entre autres.

Hypothèses clés

Les partenaires potentiels seront sensibles aux informations concernant l'importance de la culture. L'intégration de la culture suscitera l'intérêt des porteurs d'autres politiques et programmes sectoriels qui y verront un moyen de valoriser leurs résultats.

Quelles sont les étapes nécessaires pour réaliser le changement ?

Amélioration de la communication autour de l'importance de la culture, et meilleure visibilité de la culture.

Amélioration de l'organisation et renforcement des capacités des parties prenantes du secteur culturel.

Conception d'outils pour l'intégration de la culture dans les programmes et les politiques de développement.

Hypothèses clés

Une meilleure communication suscitera un regain d'intérêt parmi des parties prenantes extérieures au secteur culturel. Le renforcement des capacités des ressources humaines dans le secteur culturel permettra de gérer plus efficacement ledit secteur et ouvrira des perspectives pour les parties prenantes.

Les outils seront appréciés et utilisés pour mieux intégrer la culture aux plans et politiques de développement.

Quel est l'effet mesurable de votre travail ?

Un plus grand nombre de personnes travaillant dans le domaine de la culture sont formées et œuvrent en faveur de la culture au sein du secteur et de manière transversale. Davantage de politiques, de plans et de programmes de développement sont axés sur la culture, et prévoient un budget ad hoc sur une base sectorielle et transversale.

Hypothèses clés

Le nombre de personnes formées œuvrant pour la promotion culturelle constitue un critère d'évaluation utile, mais ce n'est pas le seul.

Il sera possible de dresser un état des lieux des politiques, des plans et des programmes de développement accordant la priorité à la culture.

Quels sont les bénéfices plus larges de votre travail ?

Un plus grand nombre d'emplois équitables, de recettes et de perspectives pour les producteurs culturels et les communautés. La vitalité culturelle renforce la cohésion sociale et améliore le bien-être pour tous.

Hypothèses clés

Les perspectives plus larges offertes dans le domaine de la culture profitent à l'ensemble de la société grâce à une croissance économique plus soutenue et à des effets bénéfiques pour les communautés rurales et urbaines locales.

La vitalité culturelle constitue une caractéristique importante de l'identité locale et nationale, et contribue à la diversité culturelle à l'échelle internationale.

Quel est le changement à long terme que vous considérez comme votre objectif ?

Le travail et la production des parties prenantes du secteur de la culture sont considérés comme faisant partie intégrante d'un développement qui protège également le patrimoine culturel.

Parties prenantes

Producteurs culturels et communautés, ministères, organismes d'aide au développement, OSC, organismes de promotion du secteur privé, ensemble de la société.

Figure 1 : Méthodologie fondée sur la théorie du changement (source : <http://diytoolkit.org/tools/theory-of-change>)

4. Définition des priorités

Voici une brève description de ce que recouvre chacun des domaines prioritaires et de ce à quoi pourraient ressembler les évolutions à court, moyen et long termes. Cette description se fonde sur l'hypothèse suivante : la nature et l'ampleur du changement dépendront du contexte local et de la situation de chaque pays (des baisses d'activité causées, par exemple, par des phénomènes météorologiques extrêmes sont ainsi possibles, tout comme une amélioration de la situation économique due à un passage aux énergies renouvelables).

4.1 Domaine prioritaire 1 – Outil : Renforcement des mécanismes institutionnels

Le terme « mécanismes institutionnels » désigne les organismes (pouvoirs publics, OSC et structures du secteur privé), les politiques, la législation, les budgets et les ressources humaines indispensables à l'essor du secteur. L'absence de tels dispositifs ou leur financement insuffisant porte préjudice aux parties prenantes du secteur, qui ne peuvent alors ni atteindre leur potentiel ni contribuer au développement socioéconomique de leur pays.

En Océanie, les mécanismes institutionnels visant à préserver et à promouvoir la culture et les arts sont relativement récents par rapport à ceux d'autres secteurs tels que l'agriculture, la pêche et l'éducation. Au cours de la première phase de la stratégie, la plupart des pays ont bel et bien renforcé certains aspects de ces mécanismes. Dans certains d'entre eux, les ministères qui soutiennent le développement culturel ont vu leur budget et leur personnel augmenter de manière considérable. Aux Fidji, le budget du ministère du Patrimoine et des Arts est passé de 1,8 million de dollars fidjiens en 2008 à 4 millions de dollars fidjiens en 2016. En outre, le ministère compte aujourd'hui 22 employés, contre trois en 2001. Toutefois, appuyer le perfectionnement professionnel du personnel reste indispensable afin de garantir le renforcement des capacités au sein du ministère et l'efficacité de ce dernier.

Dans les pays océaniques les plus grands, les entreprises à vocation culturelle et sociale et les associations d'artistes commencent à se consolider et proposent des filières professionnelles aux jeunes et aux femmes dans le domaine artistique. Ces organisations appellent de leurs vœux un environnement favorable adossé à des politiques et des mesures réglementaires fortes qui leur permettront de développer leur activité et de multiplier les débouchés pour les jeunes.

Dans les pays les plus petits, les ministères de la Culture se développent progressivement. Toutefois, ils comptent le plus souvent un faible nombre d'employés, et l'élaboration de politiques culturelles nationales demeure une priorité. Rares sont les pays de la région à disposer d'une législation moderne visant à protéger, à préserver et à mettre en valeur le patrimoine, ou de juristes spécialisés dans ce domaine.

Comme précisé plus haut, un certain nombre de questions en lien avec ce domaine prioritaire doivent être traitées. Cependant, l'évaluation a permis de déterminer que le renforcement des capacités des ressources humaines était essentiel au développement du secteur culturel.

Ainsi, dans ce domaine prioritaire de la Stratégie, l'objectif clé pour les trois années à venir est **le développement et la professionnalisation des ressources humaines au sein du secteur de la culture**.

La première étude de cas (encadré 1) décrit le travail mené par les Tonga depuis 2010 pour renforcer leurs mécanismes institutionnels dans le cadre de la Stratégie culturelle régionale ainsi que les ambitions du pays pour l'avenir.



© Communauté du Pacifique



© Communauté du Pacifique

ENCADRÉ 1 : PREMIÈRE ÉTUDE DE CAS. TONGA – SUR LA VOIE DU RENFORCEMENT DES MÉCANISMES INSTITUTIONNELS (2010–2020)

Depuis 2010, les Tonga s'emploient à renforcer progressivement leurs mécanismes institutionnels en faveur de la culture. Au départ, le ministère de la Culture et de l'Éducation estimait que la culture constituait une composante de l'éducation et non un domaine stratégique nécessitant une attention et une action spécifiques. C'est le consensus dégagé par le Conseil des arts et de la culture du Pacifique concernant le développement du secteur culturel océanien grâce à la Stratégie culturelle régionale 2010–2020 qui a entraîné une modification de l'attitude des Tonga.

En 2010, pour atteindre l'Objectif 1.1 de la Stratégie, le pays a entamé l'élaboration d'une politique culturelle nationale visant à protéger, à préserver et à mettre en valeur le patrimoine et les arts. Dans le cadre du processus destiné à dresser l'état des lieux du secteur et à en effectuer la planification, les Tonga ont mis au point leur propre cadre *Kato Alu* qui a permis de déterminer quels étaient les domaines prioritaires. Le pays a lancé sa politique en 2013.

Avant la mise en place de cette politique, la Division de la culture comptait deux employés. Aujourd'hui, elle emploie huit personnes, dont deux ont récemment obtenu les qualifications nécessaires pour travailler dans le développement culturel. La Division s'est installée dans le Centre culturel national des Tonga et est dotée d'un budget annuel de 611 300 pa'angas. Chaque groupe insulaire dispose désormais d'un comité de coordination culturelle qui organise et coordonne la plupart des activités culturelles se déroulant sur les îles. Les comités dirigent également l'inventaire national du patrimoine culturel matériel et immatériel.

Les Tonga espèrent que, d'ici à 2020, l'un de leurs sites sera pour la première fois inscrit au patrimoine mondial, protégé par la législation sur le patrimoine culturel et géré par la communauté locale. Pour cela, le pays doit renforcer son groupe de travail national pour le patrimoine mondial et travailler en collaboration avec d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les Tonga s'efforcent également de mettre en place une législation culturelle et de donner un nouveau souffle à leur musée. L'un des employés récemment formés de la Division de la culture pilotera les activités visant à faire renaître le musée.

La Division s'emploie également à donner une nouvelle impulsion à des associations qui participent à la promotion et au développement des compétences et des connaissances culturelles. Il s'agit notamment de l'association Punake et d'associations intervenant dans les domaines de l'artisanat, de la sculpture, de la fabrication de tapas et des arts.

La figure 2 présente trois exemples fictifs illustrant les changements possibles en matière de renforcement des mécanismes institutionnels dans des domaines actuellement explorés dans la région. Elle s'appuie sur un modèle linéaire en trois étapes, du court au long terme. Bien entendu, le processus est plus complexe. Les mesures prises à court terme peuvent entraîner d'autres résultats à moyen et long termes, et il est possible que les résultats escomptés ne soient pas du tout atteints. En outre, les objectifs à long terme sont parfois ambitieux, voire exigent une projection au-delà de 2020, date à laquelle la Stratégie sera réexaminée et étendue ou modifiée. C'est pourquoi le processus de suivi-évaluation et d'amélioration continue doit être constant et circulaire.

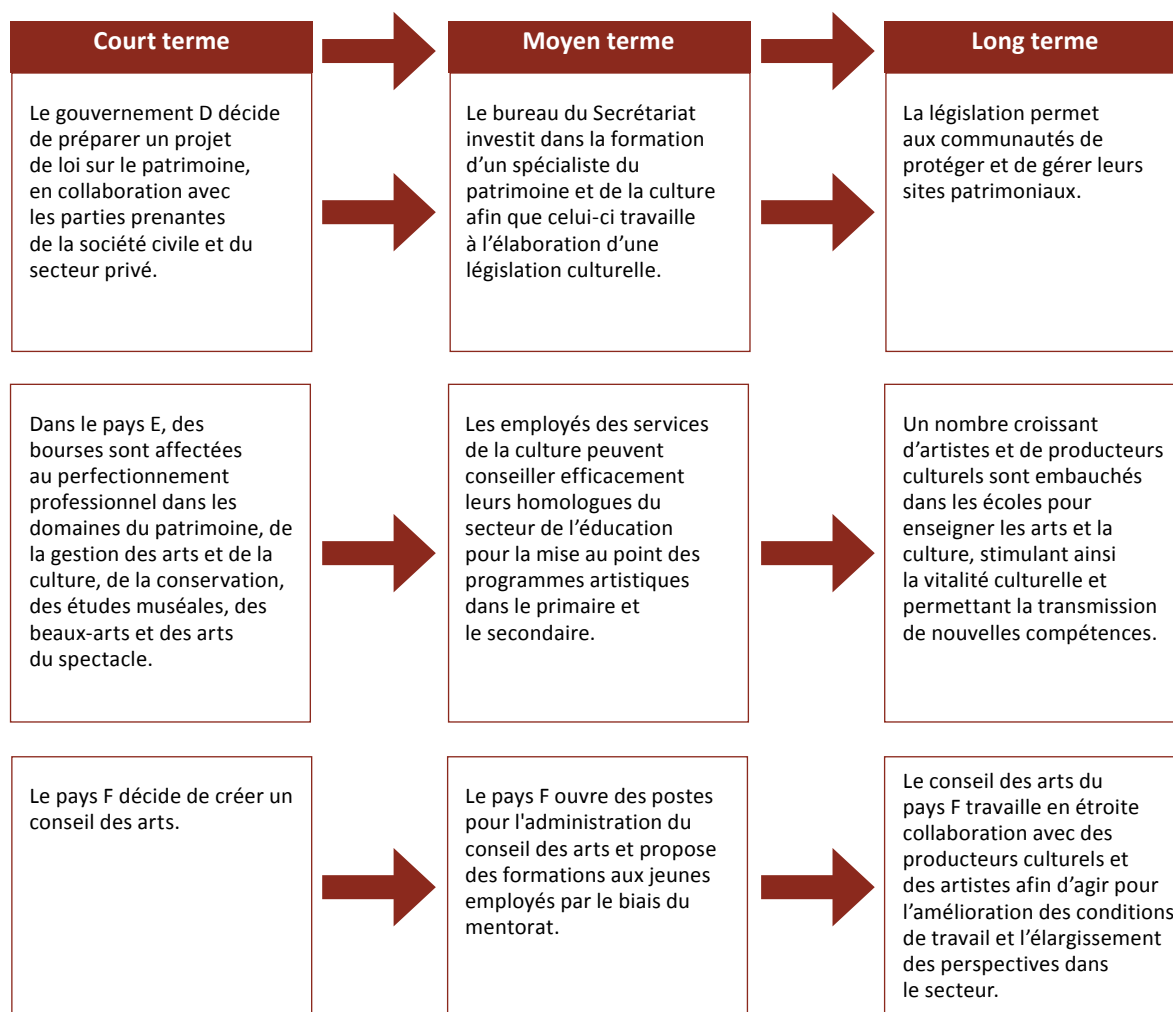


Figure 2 : Trois exemples de renforcement des mécanismes institutionnels

Il est important de mettre l'accent sur les résultats souhaités et de réfléchir aux mesures nécessaires pour les atteindre. Dans l'exemple du pays F, à la lumière des expériences menées dans les secteurs des arts et de la culture dans le monde entier, on part du principe que, en l'absence d'organisation nationale dotée de personnel qualifié, les acteurs de ces deux secteurs ne sont pas – ou sont difficilement – en mesure d'accéder aux subventions et aux différents dispositifs dont ils ont besoin dans leur travail. Une telle structure ne doit pas nécessairement être un conseil des arts, mais l'hypothèse retenue est qu'un conseil des arts offre l'appui recherché. En outre, s'il dispose des ressources adéquates et s'il est géré efficacement, il promeut la vitalité culturelle, l'emploi et la formation dans le secteur, il simplifie la commercialisation des produits et il favorise la création de relations et de réseaux internationaux au profit des artistes et des producteurs culturels. Il convient également de reconnaître que tous les pays n'ont pas les mêmes ambitions, ne disposent pas des mêmes capacités et des mêmes possibilités, et ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés. Pour reprendre l'exemple du pays F, deux États insulaires océaniques, les Fidji et le Samoa, se sont dotés d'un conseil des arts, et un autre, les Îles Salomon, est en passe d'en créer un. Cependant, il est possible que les pays les plus petits ne mettent pas en place ce type de dispositif, même à long terme.

4.2 Domaine prioritaire 2 – Axe de travail : Intégration de la culture à tous les secteurs

La culture représente à la fois un moteur du développement et le contexte dans lequel s'inscrit le développement. Il s'agit d'une ressource : depuis la nuit des temps jusqu'à aujourd'hui, les connaissances culturelles et la créativité ont permis aux communautés de construire leurs sociétés et leurs économies, de gérer leurs ressources, de transférer leurs savoirs, de se relever après des catastrophes et de faire face aux évolutions mondiales. La culture a permis de résoudre des problèmes, a garanti la présence de systèmes d'échange assurant la pérennité des communautés et a constitué une source de revenus.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la diversité naturelle et culturelle du monde et le fait que la culture peut contribuer au développement durable dont elle est un élément indispensable². La culture est expressément mentionnée dans un certain nombre d'Objectifs de développement durable (ODD), notamment dans :

- l'Objectif 4 concernant une éducation équitable, inclusive et de qualité et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie qui doivent promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur « de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable » (Objectif 4.7, p. 19) ;
- l'Objectif 8 sur la croissance économique partagée et durable, l'emploi productif et un travail décent pour tous qui encourage l'adoption de « politiques visant à développer un tourisme durable qui [...] mette en valeur la culture et les produits locaux » (Objectif 8.9, p. 21) ;
- l'Objectif 11 sur les villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, selon lequel il est nécessaire de « renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial » (Objectif 11.4, p. 23) ; et
- l'Objectif 12 sur les modes de consommation et de production durables qui favorisent également « un tourisme durable [...] valorisant la culture et les produits locaux » (Objectif 12b, p. 25).

Par ailleurs, d'autres ODD ont trait à la culture. Ainsi, les communautés du Pacifique entretiennent des liens spirituels, historiques et ancestraux forts avec la terre et la mer. Depuis longtemps, elles sont les gardiennes avisées des écosystèmes terrestres et préservent la diversité et la richesse bioculturelles (Objectif 15). Elles protègent aussi les océans et les ressources marines, et ont tissé une relation particulière avec la faune migratrice ainsi qu'avec la faune et la flore côtière (Objectif 14). Les cultures océaniques mettent à disposition leurs savoirs traditionnels pour l'adaptation au changement climatique à l'échelon mondial et local (Objectif 13).

À l'échelon international, régional, national et local, il est manifeste que la culture fait partie intégrante du programme de développement et a, en outre, une dimension interculturelle importante, dimension qu'il convient de mettre en avant.

Dans de nombreux pays, les ministères de la Culture mènent des activités intersectorielles dans le cadre de programmes ou projets précis. D'autres ministères sont désormais conscients de l'intérêt et de l'importance d'une coopération avec le milieu de la culture et des arts en vue de la réalisation de leurs propres buts et objectifs. Par exemple, en 2013, le ministère de la Santé des Fidji et l'École de médecine des Fidji ont organisé une exposition artistique avec l'aide de professionnels des arts du spectacle et des arts visuels pour sensibiliser la population aux maladies non transmissibles (MNT). Ainsi, 19 artistes ont participé pendant neuf mois à un débat sur la santé et à une réflexion sur le rôle des arts à cet égard. Selon eux, deux éléments clés constituaient les principaux obstacles dans le domaine de la santé aux Fidji : l'ignorance et l'excès d'optimisme. S'efforçant de surmonter ces obstacles, ils ont créé des œuvres destinées à l'exposition Sokota qui a permis de mieux faire connaître le problème des MNT aux Fidji et d'y sensibiliser la population³.

L'encadré 2 illustre l'importance de l'intégration transversale de la culture dans la gestion des risques de catastrophe et la lutte contre le changement climatique à l'échelon international, régional, national et local.

2 Voir la Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, 70/1. *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, paragraphe 36, p. 10/35.

3 *Art in Pacific Health*, document interne, Division santé publique, Communauté du Pacifique, CPS.

ENCADRÉ 2 : Culture, gestion des risques de catastrophe et changement climatique

La culture est de plus en plus souvent considérée comme un facteur essentiel au bien-être, à la résilience et au relèvement dans les plans et les politiques de gestion des risques de catastrophe ainsi que dans les politiques d'adaptation climatique. Reconnaisant que le patrimoine culturel renforce la résilience, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) précise qu'il est important « d'assurer ou de promouvoir la protection des institutions culturelles, des collections et des sites d'intérêt historique, culturel ou religieux » afin de prévenir les catastrophes et de réduire leurs effets.

Notre région a adopté le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique – Une approche intégrée de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe 2017–2030. Le Cadre reconnaît que le secteur culturel, comme d'autres secteurs (santé, éducation, eau et assainissement, agriculture et pêche), a un rôle important à jouer dans l'adhésion aux initiatives de développement résilientes et dans leur mise en œuvre. Avant 2012, la culture n'était pas prise en considération dans les évaluations des besoins post-catastrophe. L'évaluation réalisée après le cyclone Evan (2012) au Samoa a été la première à intégrer la culture aux domaines d'intérêt.

Cette évolution s'est confirmée avec le cyclone Pam qui a touché Vanuatu en 2015 et avec le cyclone Winston qui a frappé les Fidji en 2016. Dans le cas du cyclone Winston, une équipe complète a été mobilisée pour évaluer les pertes et les dégâts infligés au secteur de la culture ainsi que les besoins de reconstruction correspondants. Elle a, pour ce faire, adapté le guide relatif à l'évaluation des besoins post-catastrophe rédigé par la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (Voir *Post-disaster needs assessments guidelines*, Volume B, Culture, 2013). Cette expérience a notamment permis de montrer qu'il est difficile d'obtenir des données de référence auprès des secteurs de l'agriculture et de la foresterie afin d'estimer l'impact de la perte de matières premières utilisées dans l'artisanat. Il est donc important que le secteur de la culture collabore avec ceux de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche afin de produire des données de référence, notamment en vue de la préparation à de futures catastrophes.

À Kiribati, la Division des affaires culturelles est partenaire du projet « Enhancing national food security in the context of climate change » (Améliorer la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique) coordonné par le ministère de l'Environnement et financé par le Gouvernement de Kiribati et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le projet rassemble différents ministères techniques (ministères de l'Éducation, de l'Agriculture et de la Pêche, du Commerce) ainsi que des administrations locales, le service de météorologie et la Division des affaires culturelles du ministère de l'Intérieur. L'objectif est de renforcer la capacité d'adaptation des communautés vulnérables de Kiribati afin d'assurer la sécurité alimentaire de ces populations face au changement climatique.

Le rôle de la Division des affaires culturelles est d'aider les communautés à renouer avec la culture traditionnelle et la consommation d'aliments traditionnels, en s'appuyant sur les ressources terrestres et marines ainsi que sur les pratiques culturelles anciennes. Dans le cadre de formations sur la sécurité alimentaire et la conservation des aliments, la Division collaborera avec les communautés pour replanter des arbres traditionnels produisant de la nourriture, pour réactiver des méthodes de conservation traditionnelles, notamment pour ce qui est du taro d'eau (bwabwai), du « toddy », du poisson séché et du pandanus (tua), et pour développer les pratiques culturelles qui favorisent la diversité bioculturelle.

Certains villages sont devenus dépendants des produits alimentaires importés, et donc d'aliments néfastes pour la santé. En outre, en raison des délais inhérents à la desserte maritime, les pénuries ne sont pas rares. Le projet donnera un nouveau souffle au système traditionnel des maneabas et promouvra ces lieux où les membres de la communauté acquièrent savoir et savoir-faire traditionnels. Il permettra également de redécouvrir les protocoles et les coutumes pour lesquels des boissons et des aliments spécifiques doivent être servis. Cette place particulière accordée à l'identité culturelle et aux festivités incitera les communautés à replanter des végétaux et des arbres locaux destinés à la consommation et à l'artisanat, une activité importante pour la préservation et la promotion des pratiques culturelles.

Le coût total du projet, qui bénéficie d'une enveloppe du FEM et de différents co-financements, s'élève à 12 836 210 dollars des États-Unis. La Division des affaires culturelles a, quant à elle, reçu 500 000 dollars australiens.

L'Unité pour le patrimoine mondial des Fidji a été officiellement créée au sein du ministère du Patrimoine et des Arts en 2015, lorsqu'un financement a été réuni pour soutenir le développement communautaire de Levuka, ville portuaire historique des Fidji, située sur l'île d'Ovalau, et premier site du pays inscrit au patrimoine mondial.

En 2016, après le passage du cyclone Winston, une évaluation des besoins post-catastrophe, accordant pour la première fois une place au secteur culturel, a été effectuée par plusieurs organismes. Grâce au soutien financier de l'UNESCO pour une étude portant sur le patrimoine bâti, une évaluation rapide des dégâts a été réalisée sur 190 bâtiments de Levuka.

Dans le cadre de cette étude, menée par l'équipe de l'Unité pour le patrimoine mondial sur place, une cartographie de toutes les infrastructures a été effectuée grâce au soutien de l'unité SIG du ministère. De plus, Levuka est désormais dotée d'une politique de gestion des risques de catastrophe, de protection contre les incendies et de propreté.

La société civile et les collectifs artistiques jouent un rôle important dans la transversalité et constituent des exemples sur lesquels s'appuyer à l'avenir. Ainsi, la troupe de théâtre Wan Smolbag de Vanuatu a participé à la promotion de la santé sexuelle et reproductive, à la protection de l'environnement, et à la prévention des MNT. Aux Îles Marshall, en collaboration avec le ministère de la Santé, l'ONG Youth to Youth in Health utilise les arts du spectacle, notamment les sketches, le théâtre, la radio et les spots télévisés, pour aider les jeunes à prendre en main leur santé et leur avenir. Cette organisation non gouvernementale forme de jeunes professionnels de santé afin qu'ils deviennent des éducateurs pour leurs pairs dans l'ensemble des Îles Marshall, pour qu'ils favorisent les pratiques traditionnelles marshallaises et qu'ils encouragent la culture de produits alimentaires de manière à assurer des moyens de subsistance durables. Elle offre aux jeunes un espace sécurisant où comprendre et examiner les problématiques qui les concernent, et leur donne les moyens d'agir pour le développement de leur communauté et de leur pays⁴. Ainsi, Kathy Jetnil-Kijiner, une poète et artiste de scène marshallaise, a joué un rôle important dans la sensibilisation aux impacts du changement climatique à l'échelon international. En 2014, elle s'est exprimée au nom de la société civile lors de la cérémonie d'ouverture du Sommet des Nations Unies sur le climat à New York.

Bien qu'il existe de nombreux exemples de projets et de programmes transversaux faisant appel aux savoirs, aux compétences et aux talents culturels, une stratégie ciblée et volontaire est nécessaire pour garantir une intégration plus systématique de la culture dans tous les secteurs. Souvent, la culture n'est pas intégrée aux politiques des différents secteurs et, dans certains pays, elle est parfois peu évoquée dans les plans nationaux de développement. Ailleurs, toutefois, la situation évolue, comme le montre l'exemple de Vanuatu où une étude visant à établir un indicateur du bien-être, réalisée par le Centre culturel de Vanuatu et le service national de la statistique de Vanuatu avec le concours technique de la CPS, a permis de fournir les données et les informations grâce auxquelles la culture a été placée au cœur du plan de développement durable du pays. Intitulé « Vanuatu 2030 – Le Plan du peuple », ce dernier fait de la culture le socle des objectifs de développement, dont le premier est « une identité culturelle vibrante » (voir encadré 3).

ENCADRÉ 3 : Vanuatu 2030 – Le Plan du peuple

Les buts et les objectifs directeurs au plan de la société

SOC 1 – Une identité culturelle vibrante

Une nation fondée sur la gouvernance traditionnelle et les principes chrétiens, qui sous-tendent notre culture et continuent d'inculquer des compétences de la vie et des connaissances aux générations à venir

Objectifs directeurs

SOC 1.1 Protéger les langues indigènes

SOC 1.2 Conserver et rehausser les connaissances culturelles et traditionnelles, y compris les traitements médicaux et les remèdes naturels

SOC 1.3 Préserver les sites d'importance culturelle (*tabu ples*)

SOC 1.4 Renforcer les liens entre les systèmes traditionnels et conventionnels de gouvernance

SOC 1.5 Renforcer le rôle des Églises dans la prestation de services au sein des communautés

SOC 1.6 Intégrer culture et patrimoine dans le curriculum national

SOC 1.7 Sauvegarder l'économie traditionnelle comme moyen précieux de contribuer au bien-être de la population en complément de l'économie conventionnelle

Par ailleurs, les Îles Cook, le Samoa, Tuvalu et Vanuatu procèdent au recueil de données qui étayent désormais les politiques culturelles et transversales. Avec l'aide des pays et d'autres partenaires, la CPS, le service australien de la statistique et le service fidjien de la statistique ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une classification océanienne type des professions qui facilite la collecte de données précises, puisque les professions décrites se révèlent pertinentes et contextualisées, y compris dans le secteur des arts et de la culture. La classification propose par exemple des catégories particulières pour les fabricants de bilums et les constructeurs de pirogues. Cependant, la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques culturelles ainsi que leur intégration dans les plans nationaux et les décisions stratégiques doivent bénéficier d'un soutien accru.

Actuellement, la région ne dispose pas de lignes directrices concernant les études d'impact culturel pourtant essentielles à l'intégration de la culture dans la planification du développement national. Dans la plupart des pays, rien n'oblige à intégrer ces études dans d'autres types d'évaluations, par exemple les études d'impact sur l'environnement.

⁴ Ibid.

Ainsi, dans ce domaine prioritaire de la stratégie, l'objectif clé pour les trois années à venir est le suivant : **les pays montrent l'importance qu'ils accordent à la culture en intégrant celle-ci à la planification nationale et aux actions sectorielles.**

La figure 3 présente trois exemples fictifs illustrant les changements possibles en matière d'intégration de la culture à d'autres secteurs, et l'encadré 4 décrit les retombées engendrées par un événement culturel dans plusieurs secteurs et plusieurs pays.

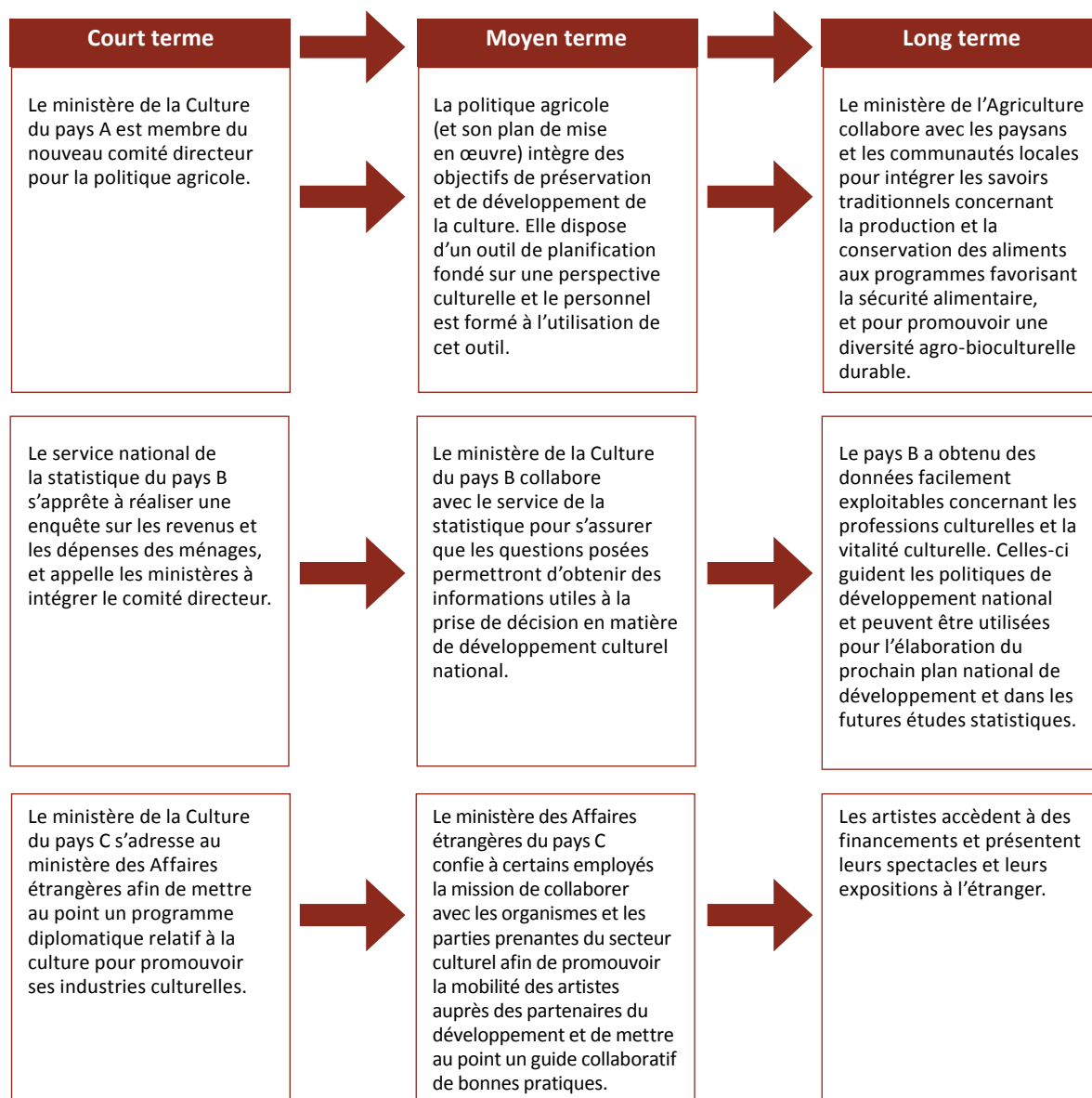


Figure 3 : Trois exemples fictifs de changement en matière d'intégration de la culture à d'autres secteurs

4.3 Domaine prioritaire 3 – Axe de travail : Production culturelle (industries culturelles et tourisme culturel)

Les industries culturelles et le tourisme culturel sont des secteurs nouveaux dans la région. Les industries de ce type s'appuient sur les connaissances et le talent des communautés locales, offrent des retombées économiques (notamment aux femmes), favorisent la préservation de la culture et l'innovation et contribuent à un développement durable axé sur les populations. À l'échelle mondiale, il existe un marché important et en pleine expansion pour les produits créatifs et culturels, ce qui comprend l'artisanat, les beaux-arts, la mode, la musique, les spectacles et le cinéma. D'après la publication de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs intitulée *Un Monde très culturel. Premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création*, l'industrie culturelle internationale génère

ENCADRÉ 4 : Actions transversales et accompagnement des pays proposés par la CPS en faveur du développement culturel, de la santé et de la sécurité

Le Festival des arts du Pacifique, principale manifestation artistique et culturelle de la région océanienne, a lieu tous les quatre ans depuis 1972. Il a d'abord été créé pour lutter contre la disparition progressive des arts et de la culture traditionnels dans la région. Aujourd'hui, le Festival représente le principal rassemblement des cultures océaniques et contribue à la vitalité et à l'innovation culturelles. Dépositaire du concept du Festival, la CPS apporte un soutien technique transversal aux pays hôtes et aux pays participants et fait office de secrétariat du Conseil des arts et de la culture du Pacifique, l'organe chargé de la supervision du Festival qui passe régulièrement en revue les objectifs et les activités de celui-ci.

Les organisations membres du CORP et les partenaires internationaux, tels que l'UNESCO, reconnaissent toute l'importance du Festival, manifestation permettant de mettre à l'honneur et de dynamiser la culture, le patrimoine et l'identité de l'Océanie, tout en faisant le lien avec la notion de développement durable sur le plan social et économique. Le Festival constitue un espace où les différentes parties prenantes peuvent faire évoluer, ensemble, les activités nationales et régionales, en s'inspirant de la Stratégie culturelle régionale.

Le douzième Festival des arts du Pacifique s'est tenu à Guam en 2016 et a rassemblé 3 169 participants, venus à leurs frais de 24 États et Territoires insulaires océaniques prendre part à ce qui constitue l'une des plus importantes manifestations de la région, ainsi que le plus grand rendez-vous mondial des cultures océaniques. La CPS contribue aux volets logistique, culturel et administratif du Festival, en apportant aussi son aide dans les domaines de la communication, de la santé et de la biosécurité.

Dans une logique de renforcement systémique visant à garantir la pérennité des retombées du Festival pour les pays hôtes, la CPS a fait bénéficier Guam d'un soutien technique dans les domaines suivants : élaboration d'une législation sur la préservation des savoirs traditionnels, renforcement des dispositifs associés aux rassemblements de masse et respect des normes en matière de biosécurité, d'épidémiologie, de communication et de traduction.

Le Festival des arts du Pacifique et la biosécurité

Pour préserver les articles culturels de valeur, les costumes, les objets et la culture de l'Océanie, il est fondamental d'aider les pays océaniques à respecter les règles de biosécurité et de garantir la circulation en toute sécurité des marchandises entre les pays insulaires. En réponse à une demande d'assistance officielle du Bureau du Gouverneur de Guam, quatre spécialistes de la biosécurité de la CPS ont été affectés au Festival afin d'aider les autorités à prévenir l'entrée potentielle d'espèces envahissantes en provenance des 25 pays participants. Des plans opérationnels alignés sur les normes internationales en matière de biosécurité ont été mis en œuvre aux frontières, ainsi que sur l'ensemble du territoire de Guam.

Au cours de cette douzième édition du Festival, la CPS a officiellement présenté le manuel de biosécurité pour les produits d'artisanat, qui contient des prescriptions relatives au commerce et à la circulation des objets d'artisanat en Océanie et au-delà. Compte tenu du volume et de la diversité des produits culturels océaniques circulant dans la région, le risque est grand de voir les organismes nuisibles et les maladies traverser également les frontières. Le manuel produit par la CPS constitue un recueil très complet de prescriptions et de conditions à respecter en matière de biosécurité. Il s'adresse aux artisans, aux agents des services phyto- et zoosanitaires, aux exportateurs, aux détaillants et aux voyageurs. Les délégués se sont félicités de la parution à point nommé de cette publication, beaucoup d'entre eux découvrant ainsi les règles s'appliquant aux objets culturels, y compris dans leur propre pays. Cet outil innovant permettra d'améliorer l'application des réglementations nationales relatives à la circulation des biens culturels dans l'ensemble de la région.

Le Festival des arts du Pacifique et la santé publique

La santé publique a été préservée tout au long du Festival grâce, en grande partie, à une étroite collaboration entre le ministère de la Santé publique et des Services sociaux de Guam et la Division santé publique de la CPS, en concertation avec l'équipe culture de la CPS. Des évaluations des risques ont été effectuées, des conseils relatifs aux voyages ont été envoyés aux délégations, et des mesures de prévention ont été mises en place en amont de la manifestation puisque l'on craignait la possible introduction du virus Zika et d'autres arboviroses, susceptibles de toucher ensuite les délégations et la population locale.

La réussite du dispositif de surveillance sanitaire mis en place lors du Festival s'explique en grande partie par la coordination et la collaboration d'une multitude de partenaires, dont le ministère de la Santé publique et des Services sociaux de Guam, le comité organisateur du Festival, les Centres de lutte contre la maladie des États-Unis d'Amérique, l'Association océanienne des fonctionnaires des services de santé, le Naval Hospital, d'autres organismes militaires et la CPS.

Grâce à son intervention dans le cadre de la manifestation, la CPS a pu nouer des relations et mettre en place un système de surveillance renforcée pouvant être utilisé par Guam aussi bien pendant qu'après le Festival. Guam est désormais équipé d'un laboratoire d'analyse qui peut être utilisé par l'ensemble de la Micronésie.

Conscients de l'utilité de la contribution de la CPS lors de cette édition du Festival, d'autres pays océaniques ont sollicité une aide semblable de l'Organisation pour de futurs grands rassemblements. Il importe de signaler que la participation de la CPS au renforcement de la surveillance lors de ces manifestations permet également d'améliorer durablement les systèmes existants, ce qui bénéficie à l'ensemble de la Communauté du Pacifique.



2 250 milliards de dollars des États-Unis par an, soit 3 % du PIB mondial, et représente près de 30 millions d'emplois⁵. Avec l'aide des pouvoirs publics, les producteurs culturels de la région peuvent accéder à ce marché dynamique afin de créer des emplois, de garantir une meilleure sécurité sociale et d'améliorer les moyens de subsistance. Grâce à des liens durables avec le marché et à des ventes locales ou à l'étranger, les industries de la culture peuvent dynamiser les économies et réduire la dépendance des pays à des secteurs plus fragiles et moins durables. En outre, ces industries permettent de créer des emplois ruraux et des emplois destinés aux jeunes, et ouvrent de nouvelles perspectives professionnelles.

La région dispose de données de référence importantes sur les industries culturelles dans le Pacifique. La CPS a notamment publié des rapports sur l'état des industries culturelles en Océanie. De plus, au cours des sept dernières années, des ateliers sectoriels infrarégionaux et nationaux rassemblant les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé ont été organisés. De 2014 à 2017, trois pays (Fidji, Samoa, Îles Salomon) ont réalisé des projets financés par l'Union européenne (UE), dans le cadre d'un partenariat avec les pays ACP, afin de renforcer leurs industries culturelles (voir encadré 5), en étroite collaboration avec la CPS et le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique. On assiste en outre à une multiplication des partenariats entre les ministères et les organisations visant le développement et la promotion des industries culturelles ainsi que la recherche de débouchés pour celles-ci. Dans certains cas, ce sont même les ministères dotés des portefeuilles industrie, commerce ou tourisme qui commencent à jouer un rôle de chef de file à cet égard (voir encadré 6). Dans le domaine des arts du spectacle, de l'artisanat et des arts visuels, les entreprises à vocation culturelle et sociale ouvrent de nouvelles perspectives professionnelles aux jeunes, et les grandes organisations du secteur telles que le Conseil des arts du Samoa et le Conseil de la mode des Fidji représentent des acteurs de plus en plus importants pour la défense des intérêts des artistes et la création de liens entre les parties prenantes de l'industrie.



ENCADRÉ 5 : DEUXIÈME ÉTUDE DE CAS. Le Centre des petites entreprises du Samoa

En 2015, la CPS a établi un partenariat avec le Centre des petites entreprises (SBEC) du Samoa afin de créer, à l'intention des producteurs culturels, un programme de formation à l'entrepreneuriat, composé d'un manuel et de divers exposés. Cette collaboration étroite a permis de renforcer les connaissances sur les industries culturelles des formateurs du SBEC afin que ceux-ci puissent eux-mêmes dispenser la formation à l'avenir. La CPS et le SBEC ont animé ensemble deux ateliers ayant accueilli plus de 20 participants et ayant mis l'accent sur la production dans le domaine de l'artisanat, du design et des arts visuels. Grâce à des exposés magistraux et à des séances interactives, la

formation a permis aux producteurs culturels et créatifs d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la consolidation de leur activité et de leurs sources de revenus. Les participants ont travaillé sur des thèmes liés à l'entreprise et spécifiques aux industries culturelles, tels que le contrôle qualité, la relation entre fournisseur et acheteur, les circuits de distribution, les stratégies et supports marketing, la conception de produits, les coûts et la tarification. La formation a reçu un tel accueil que le ministère de l'Éducation, des Sports et de la Culture et le Conseil des arts du Samoa ont demandé la tenue d'un troisième atelier en septembre 2016, en partenariat avec le SBEC. La formation, qui s'adressait plus particulièrement aux jeunes entrepreneurs, a donné au ministère et au Conseil des arts l'occasion de collaborer avec le Conseil national de la jeunesse du Samoa.

Au cours des sept dernières années, des résultats considérables ont été obtenus à l'échelon national et régional. Toutefois, d'autres actions sont nécessaires pour permettre aux industries culturelles de la région d'atteindre tout leur potentiel. Comme d'autres secteurs, la culture a besoin du soutien des pouvoirs publics et d'aménagements pour se développer. Les industries culturelles restent confrontées à de nombreux obstacles : l'insuffisance des investissements et l'inadéquation des mesures fiscales, des législations obsolètes, une évaluation inexistante ou inexacte de la contribution du secteur à l'économie, le manque d'infrastructures, et une attention insuffisante portée au développement des ressources humaines capables de gérer et de faire progresser la filière. Des cadres réglementaires permettant de soutenir activement l'industrie sont nécessaires, et pourront être élaborés par les pays accordant une place prépondérante aux industries culturelles, par le biais d'une collaboration entre les pouvoirs publics et les parties prenantes du secteur lors de la deuxième phase de la Stratégie.

⁵ Voir *Un Monde très culturel. Premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création*, décembre 2015. Les données concernent 11 sous-secteurs de la culture et de la création, dont la publicité, les jeux vidéo, l'architecture, la télévision, la radio, les journaux et les magazines qui viennent s'ajouter aux sous-secteurs plus classiques de la culture. Le document est téléchargeable à l'adresse suivante : http://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/un_monde_tres_culturel_premier_panorama_mondial_de_leconomie_de_la_culture_et_de_la_creation.pdf



© Communauté du Pacifique

ENCADRÉ 6 : TROISIÈME ÉTUDE DE CAS. Les industries et le tourisme culturels aux Îles Salomon

Le onzième Festival des arts du Pacifique organisé en 2012 a représenté un événement capital pour les Îles Salomon. À l'époque, le pays était en proie à des difficultés après une longue période de mécontentement social et d'instabilité qui avait paralysé son économie et nuï à sa réputation à l'échelon international. Le onzième Festival des arts du Pacifique, considéré comme l'un des plus réussis en 40 ans d'histoire, avait redynamisé le pays et montré l'importance des arts et de la culture dans la réémergence d'une fierté nationale et la création d'un tourisme de niche.

En 2013, un an après le Festival, les Îles Salomon ont adopté leur toute première politique culturelle nationale. Cette politique, axée sur les industries et le tourisme culturels et renforçant la collaboration entre les divisions, a conduit à une augmentation du nombre d'événements culturels et de festivals locaux dans toutes les provinces des Îles Salomon. En 2016, deux festivals intéressants ont ainsi été organisés : le Kodili Festival dans la province d'Isabel et le Yam Festival à Malaita Sud. D'autres festivals provinciaux sont prévus en 2017 et 2018. Les croisières vers les Îles Salomon sont de plus en plus fréquentes, le nombre de touchers étant passé de 11 en 2015 à 19 en 2017, ce qui ouvre davantage de perspectives de commercialisation aux producteurs culturels et artistiques locaux.

De plus en plus d'associations artistiques et culturelles sont créées dans le pays pour permettre aux artistes et aux producteurs d'accéder aux aides financières des pouvoirs publics et d'autres organismes. Grâce au projet UE-pays ACP destiné à accompagner le développement des industries culturelles, le budget de la Division de la culture a considérablement augmenté, ce qui a permis de soutenir le secteur des industries culturelles au moyen d'ateliers, de programmes de formation et d'événements artistiques. En 2016, la Division de la culture a été contactée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, en collaboration avec la Division du tourisme, afin de mettre sur pied le tout premier centre national de l'artisanat à Honiara. La création du Conseil national des arts et du patrimoine des Îles Salomon figure officiellement dans le plan d'action du ministère de la Culture et du Tourisme pour la période 2016–2020, et est désormais inscrite au budget. La Division de la culture travaille avec les services du Procureur général sur les aspects juridiques de ce projet. En termes d'action publique, les partenariats interministériels constituent les avancées les plus récentes pour soutenir le secteur des industries culturelles aux Îles Salomon. Au cours des cinq prochaines années, la Division de la culture devrait mobiliser et accompagner les industries culturelles en renforçant les régimes de propriété intellectuelle du pays, et en soutenant la création du Conseil des arts et du patrimoine. La Division se prépare à accueillir le sixième Festival des arts mélanésiens en 2018.

Dans le document Samoa, la Voie à suivre (modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement) adopté par la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID)⁶, c'est la mise en place d'un tourisme durable qui est prônée, notamment de l'écotourisme, de l'agrotourisme et du tourisme culturel. Il y est affirmé que le tourisme durable « constitue un important moteur de la croissance économique durable et de la création d'emplois décents », et l'adoption de politiques favorisant la participation des communautés (conformément à leurs souhaits) et les mesures bénéficiant à ces communautés y est encouragée. Le document préconise une approche plurisectorielle, invitant à créer et à entretenir des « structures de gouvernance » qui unissent « responsabilités et compétences dans les domaines du tourisme, de l'environnement, de la santé, de la réduction des risques de catastrophe, de la culture, de la terre et du logement, des transports [...] » [paragraphe 30 g), p. 12].

L'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO) a récemment créé une Unité du tourisme durable. De plus, dans sa Stratégie régionale du tourisme 2015–2019⁷, elle identifie la culture, à l'échelle mondiale et régionale, comme l'un des trois principaux facteurs de choix de la destination, en particulier pour les « voyageurs interactifs » (voir page 38 de la Stratégie). Cette stratégie encourage notamment le développement et la création d'une offre de produits unique en son genre s'appuyant sur les cultures et le cadre attrayants des îles du Pacifique (p. 38). Elle rappelle également que le tourisme doit être exploité dans la région de manière positive comme outil de conservation et de régénération culturelle (p. 6).

Le tourisme culturel ouvre des perspectives très intéressantes pour la région, mais il doit être bien encadré et doit faire l'objet d'une collaboration étroite entre les secteurs du tourisme et de la culture à l'échelon national et régional. Dans les pays océaniques, le nombre de sites culturels et naturels inscrits au patrimoine mondial est en augmentation, tout comme le nombre de sites protégés au niveau national ou local. De plus, les ministères de la Culture collaborent avec les communautés afin de mettre au point des plans de gestion durable. Le tourisme constitue un élément essentiel de la gestion et de la durabilité de ces sites, et donc une source de revenus non négligeable pour les communautés locales et les pouvoirs publics. Au-delà de ces sites, les communautés perçoivent également l'importance de faire découvrir leurs espaces de vie ainsi que leurs savoirs et savoir-faire culturels aux visiteurs intéressés.

6 *Rapport de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement*, Apia (Samoa), 1^{er} au 4 décembre 2014, Nations Unies, New York, 2014 (A/CONF.223/10). Voir notamment le paragraphe 30, pages 11-12.

7 *Pacific Regional Tourism Strategy 2015–2019*, Organisation du tourisme du Pacifique Sud, 2014.

En outre, les pays investissent de plus en plus dans des festivals nationaux et locaux dont la plupart tireraient profit d'une meilleure coordination entre les opérateurs du tourisme et les divisions/ministères de la culture. Les autorités municipales souhaitent manifestement faire appel à la culture et aux arts pour enrichir l'expérience des visiteurs, qu'il s'agisse des croisiéristes, d'autres types de voyageurs ou de touristes locaux. Comme indiqué dans le document Samoa, la Voie à suivre, pour que ces évolutions positives se produisent de manière fluide et structurée, une stratégie plurisectorielle et réfléchie est nécessaire afin que le tourisme profite à la culture et aux communautés, et crée des emplois décents. La coordination entre les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les communautés est également essentielle.

Dans ce domaine prioritaire de la Stratégie, les objectifs clés pour les trois années à venir sont les suivants :

- 1. promotion d'un cadre propice pour les producteurs culturels et les artistes ; et**
- 2. orientation du développement du tourisme culturel dans la région.**

La figure 4 présente trois exemples fictifs illustrant les changements possibles en matière de production culturelle.

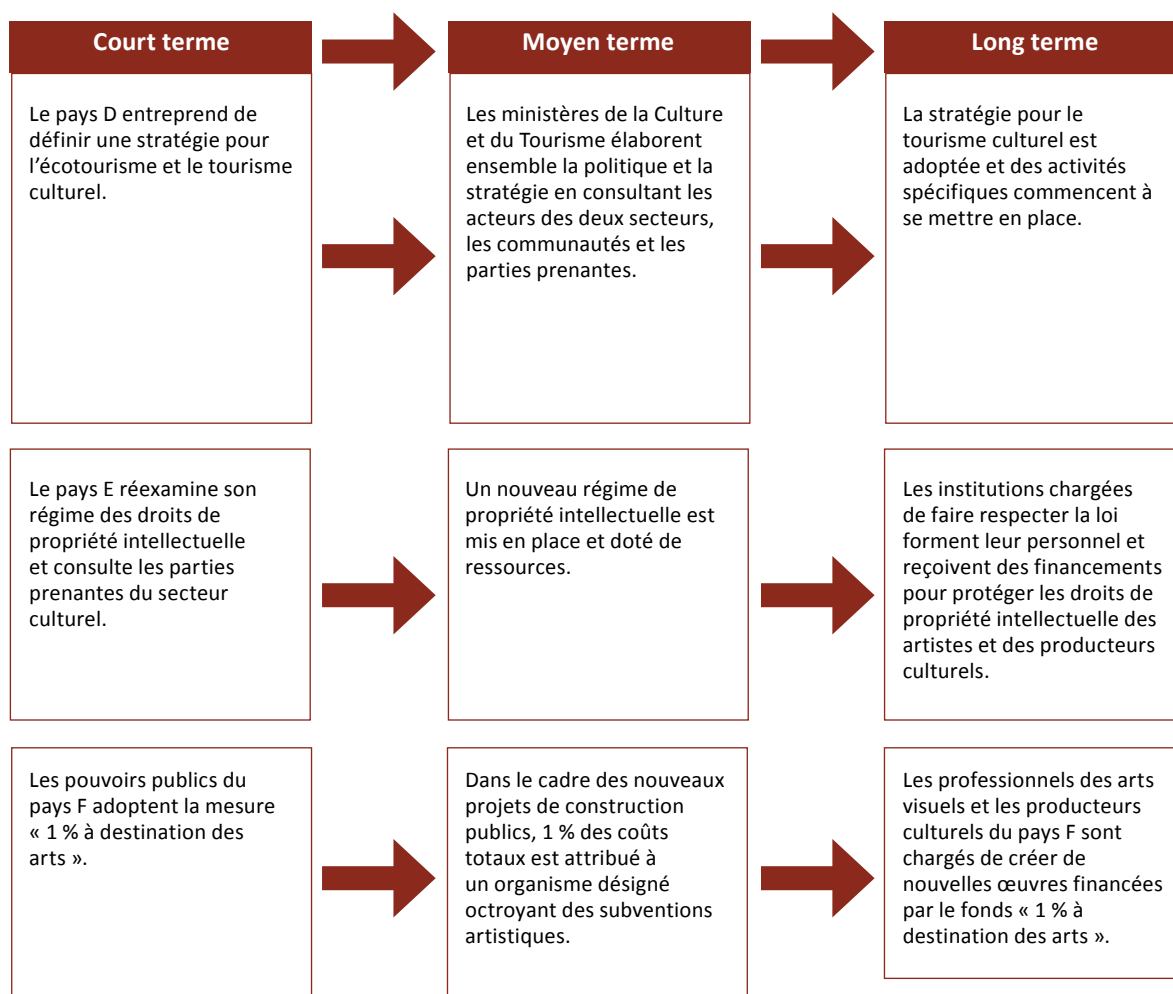


Figure 4 : Trois exemples fictifs de changement en matière de production culturelle

4.4 Domaine prioritaire 4 – Outil : Communication et mobilisation des ressources

La communication et la diffusion des informations sont essentielles pour assurer la visibilité d'un secteur. À l'échelon régional et national, le secteur culturel souffre de lacunes en la matière. Actuellement, il est difficile de trouver des informations sur les avancées réalisées dans le domaine culturel, même au sein des pays. Cela a de nombreuses conséquences : les parties prenantes n'ont pas conscience des efforts déployés par les ministères concernés pour protéger, préserver et promouvoir la culture, ce qui entraîne une perception négative du rôle des pouvoirs publics au

sein de la communauté artistique et culturelle ; les données et informations importantes concernant les avancées et les initiatives du secteur ne circulent pas au sein même des pays ou au-delà des frontières, donnant le sentiment aux autres ministères et aux partenaires du développement que la culture ne constitue pas une priorité sur le plan politique ; et les artistes, producteurs et événements ne sont pas visibles, ou ne sont pas activement promus, ce qui limite leurs perspectives et leur accès aux marchés.

L'élaboration d'une ou plusieurs stratégies de communication ainsi que des outils et documents qui l'accompagnent nécessite des investissements, mais ceux-ci sont rentabilisés, car ils influent en retour sur les efforts de mobilisation des ressources. La stratégie de communication constitue d'ailleurs un élément essentiel du processus de mobilisation des ressources. L'information doit cibler le bon public et les formats doivent être adaptés aux utilisateurs. Ainsi, à l'échelon national, la communication des ministères de la Culture concernant les objectifs de la politique culturelle nationale doit permettre aux parties prenantes de bien saisir les liens entre l'action publique et leurs propres besoins et attentes. La communication doit également cibler les autres ministères et les partenaires du développement afin que ceux-ci continuent d'appuyer le développement culturel et d'investir dans ce dernier.

Afin de mieux faire connaître les priorités convenues pour la deuxième phase de la Stratégie culturelle régionale et de rallier des soutiens en leur faveur, il est proposé d'élaborer une stratégie applicable à l'échelon régional et national, pouvant en outre être utilisée par le Conseil des arts et de la culture du Pacifique pour fixer un calendrier régional de diffusion de messages sur le développement culturel.

Le secteur culturel a rencontré des difficultés à mobiliser des ressources, notamment parce que les pouvoirs publics de la région ne s'y intéressent que depuis peu, mais aussi en raison des croyances, pourtant erronées, selon lesquelles les fonds investis dans la culture ne génèreraient pas de retour sur investissement et la culture ne serait pas directement liée aux objectifs de développement ; cette dernière position était très répandue avant la publication des ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme le précisent les ODD, l'attention croissante portée au niveau mondial et régional au développement économique durable, à la protection de l'environnement et au bien-être ouvre de nouvelles perspectives. Une communication et une diffusion de l'information plus efficaces et plus régulières, ainsi qu'une importance accrue accordée aux données et aux informations permettront de réduire les lacunes observées en matière de mobilisation des ressources.

En outre, au vu des orientations actuelles en matière de financement en Océanie, il est clair que le secteur culturel tirerait profit d'une intégration avec d'autres secteurs, par exemple ceux en lien avec l'adaptation au changement climatique, la résilience aux risques de catastrophe, la pêche durable, l'agriculture durable, les droits de la personne et l'égalité hommes-femmes, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, autant de domaines auxquels les bailleurs de fonds et les partenaires du développement attribuent des ressources non négligeables, et auxquels les pays accordent généralement la priorité. Ce point concorde également avec le domaine prioritaire 2 de la Stratégie, à savoir l'intégration de la culture aux autres secteurs.

Bien que les pays soient appelés à élaborer leurs propres politiques et programmes conformes aux domaines prioritaires de la Stratégie culturelle régionale, il est préférable, à ce stade, de formuler des recommandations pour la mobilisation des ressources à l'échelon national sous la forme d'un guide pratique. Ce guide proposera une démarche englobant les pays qui : a) effectuent une analyse SWOT ; b) définissent clairement les services et les biens culturels visés dans les trois années à venir, en identifiant précisément les bénéficiaires directs et indirects desdits biens et services ; c) recensent les ressources actuellement disponibles et estiment les fonds nécessaires pour appuyer les biens et services en question ; d) déterminent les synergies possibles avec d'autres secteurs (par exemple les projets en lien avec le changement climatique) bénéficiant de financements plus importants, en vue de soutenir les initiatives culturelles ; e) répertorient les bailleurs de fonds et les partenaires potentiels ; f) établissent la liste des actions et des outils à mettre au point ou à renforcer s'agissant des dispositifs internes et des méthodes de marketing/communication afin de soutenir la stratégie de mobilisation des ressources ; g) mettent au point un système de suivi-évaluation et d'amélioration continue recensant notamment les cibles en matière de mobilisation de ressources et les responsabilités connexes ; et h) fixent un calendrier pour la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources.

À l'échelon régional, la CPS, le CORP et des partenaires comme l'UNESCO s'emploieront à définir concrètement une stratégie de mobilisation des ressources qui permettra de favoriser la collaboration et de repérer les programmes où les efforts peuvent être mutualisés, l'objectif étant que la région apporte un soutien plus important aux pays.

Les sources de financement possibles sont par exemple : les budgets publics, les subventions attribuées par les partenaires du développement (partenariats multilatéraux ou bilatéraux) et d'autres organismes tels que les organisations membres du CORP et les institutions spécialisées des Nations Unies, le secteur privé, les fondations et les fonds fiduciaires, et, éventuellement, les financements participatifs et les prêts, si le contexte s'y prête (voir encadré 7). S'agissant des

ressources humaines, les effectifs peuvent être renforcés grâce à des partenariats conclus avec d'autres organisations ou ministères, au moyen de détachements de personnel, ou encore grâce à des stagiaires ou à des bénévoles. Des biens et services, ou une aide « en nature » peuvent être fournis dans le cadre de parrainages d'entreprises souhaitant mettre en avant leur responsabilité sociale. Ces dernières ont également la possibilité de prêter des installations ou de proposer une assistance administrative ainsi que des services de formation ou de conseils, notamment.

ENCADRÉ 7 : QUATRIÈME ÉTUDE DE CAS. Mobilisation des ressources pour un projet collaboratif en faveur des industries culturelles

Le travail réalisé dans le secteur culturel à l'échelon régional et national, dans le cadre du quatrième objectif de la Stratégie culturelle régionale, constitue un exemple de collaboration en matière de mobilisation des ressources. En 2013, la CPS a répondu à un appel à propositions pour une subvention globale accordée par le biais du partenariat UE-ACP. Ces financements étaient destinés à la promotion des industries culturelles par l'équipe culture de la CPS, assistée des services généraux de l'Organisation. Ce projet a en outre pu être mené à bien grâce à un partenariat de longue date conclu avec le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) au titre de la Stratégie, partenariat qui a permis d'harmoniser les décisions prises par les ministres du Commerce et les ministres de la Culture. Le Secrétariat général du FIP a joué un rôle déterminant, puisqu'il a apporté un soutien financier et a participé à la conception et à la mise en œuvre du projet. Tous les pays ACP du Pacifique remplissaient certes les conditions d'obtention de la subvention, mais les Fidji, le Samoa et les Îles Salomon ont montré qu'ils souhaitaient vivement développer leurs industries culturelles et qu'ils étaient prêts à aller de l'avant et à investir dans le projet. Au cours des 30 mois qu'a duré le projet, les ministères de la Culture de ces trois pays ont noué des relations professionnelles avec de nombreuses organisations des secteurs public et privé, ce qui profite aux producteurs culturels et stimule les revenus dans les domaines artistiques et culturels. Les industries culturelles figurent désormais parmi les priorités de Pacific Trade and Invest, la branche marketing du Secrétariat général du FIP, qui prévoit des investissements importants dans le développement et la stratégie de marque de deux filières clés du secteur.

Ces dernières années, dans la plupart des pays, les ministères de la Culture ont bénéficié d'augmentations considérables de leur budget, et beaucoup travaillent en partenariat avec d'autres ministères, des bailleurs de fonds et des organisations internationales. Pour que les parties prenantes du secteur culturel tirent davantage profit de ces efforts et pour que des financements suffisants soient alloués à la mise en œuvre de la Stratégie, il est nécessaire de mettre au point une méthode de mobilisation des ressources à la fois à l'échelon régional et à l'échelon national.

Dans ce domaine prioritaire de la Stratégie, les objectifs clés pour les trois années à venir sont les suivants :

- 1. augmenter la visibilité des avancées culturelles réalisées dans l'ensemble de la région ; et***
- 2. diversifier et augmenter les financements et les partenariats en faveur du développement culturel.***

La figure 5 présente des exemples fictifs de changements possibles grâce à des stratégies de communication et de mobilisation de ressources spécifiques à l'échelon national et régional.



© Communauté du Pacifique

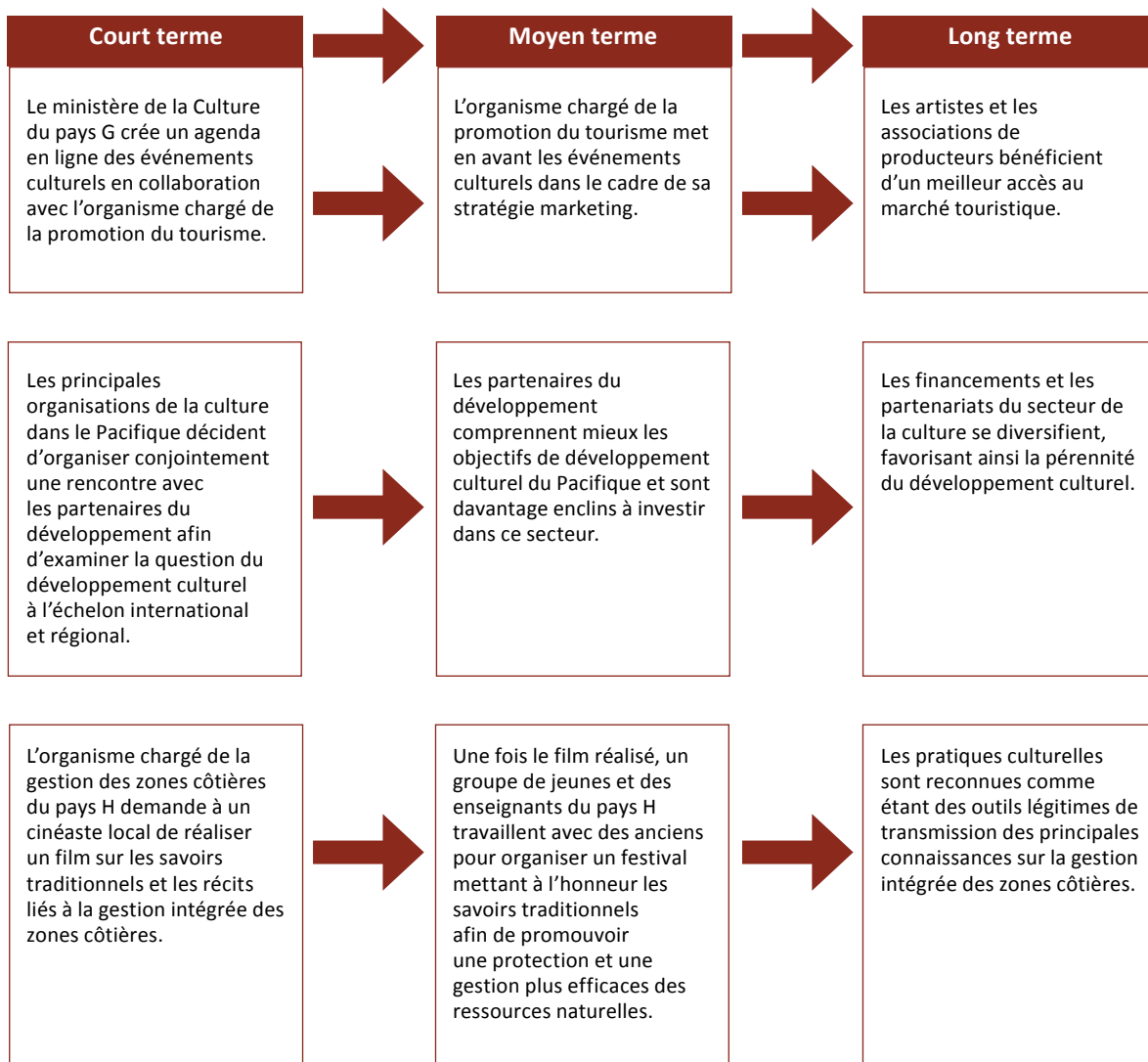


Figure 5 : Trois exemples fictifs de changements possibles grâce à des stratégies de communication et de mobilisation de ressources spécifiques à l'échelon national et régional

